

30. LES DROITS DE LA PERSONNE

Contexte

La Charte internationale des droits de l'homme est l'instrument juridique international le plus important relativement aux droits de la personne. Elle comprend : la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi que le Pacte international relatif aux droits et politiques et son Protocole facultatif. D'autres instruments internationaux comme l'Acte final d'Helsinki adopté par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) pour les pays d'Europe et d'Amérique du Nord et les nombreuses Conventions reliées par exemple aux droits des femmes, aux réfugiés, au domaine du travail, à la discrimination raciale et à la torture, sont autant de moyens que s'est donnée la collectivité internationale pour protéger les droits de la personne.

Ce sont surtout des organismes de l'ONU, et plus particulièrement l'Assemblée générale (Troisième Commission), la Commission des droits de l'homme et l'Organisation internationale du travail, qui veillent à ce que toutes les normes internationales relatives aux droits de la personne soient respectées par les gouvernements; la CSCE, à la faveur de ses réunions périodiques, joue ce rôle à l'égard de l'Acte final d'Helsinki. Il existe aussi une série de procédures et de mécanismes qui ont été institués pour répondre aux allégations de violations des droits de la personne.

Depuis les années 1960, le Canada s'est doté de structures législatives pour la protection des droits de la personne au sein du pays. Ce sont la Déclaration canadienne des droits, promulguée en 1960, la Loi canadienne sur les droits de la personne (1977), et la Loi constitutionnelle comprenant la Charte canadienne des droits et libertés (1982). Comme les droits de la personne relèvent des provinces, le gouvernement fédéral a collaboré avec ces dernières (qui ont aussi légiféré dans ce domaine) pour énoncer la politique canadienne à cet égard. Les vingt-quatre instruments internationaux auxquels le Canada est partie comprennent la Convention des